

**Séance du 28 mars 2017**

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 16 mars 2017

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, DELACUVELLERIE Inès, MESTRALLET Aline, GUCHER Catherine, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne

**Absents excusés :**

**Absents:** HUGUENIN Jean-Jacques

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 22 février 2017 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux
  - Accessibilité + réfection partielle salle polyvalente
  - Acquisition foncière bâtie
- Finalisation BP 2017
- Indemnités de fonction des élus
- Adhésion ASADAC
- Contentieux urbanisme
- Organisation bureau de vote
- Questions, échanges et informations diverses

**I. Travaux**

**a. Accessibilité + réfection partielle salle polyvalente**

Le Maire rappelle que lors du diagnostic accessibilité la commune s'est engagée sur l'exécution des travaux sur l'année 2017 pour la mise aux normes PMR de la salle polyvalente. Financement DETR à hauteur de 23 520€.

Les travaux principaux sont la rampe d'accès PMR et les sanitaires.

Guillaume VEROLLET a en charge la mise en œuvre des travaux (Plans, devis, conformité). Ces travaux seront mutualisés avec la réfection partielle de la salle (changement porte d'entrée, réfection peinture intérieur). Subvention par le Département au titre du FDEC à hauteur de 4 263€.

**b. Acquisition foncière bâtie (Délibération N° 1)**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurisation du village vient s'ajouter une acquisition foncière des parcelles A 868, A869 et A 870. Après échange avec le propriétaire le prix de vente est fixé à 14 000€.

Cette acquisition permettra de décliner un projet d'aménagement en prenant en compte l'amélioration de la sécurisation et la création de stationnements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition des parcelles A 868, A869 et A 870 sur la commune de Villard-Sallet,
- **Accepte** le prix d'achat de 14 000€ hors frais de notaire
- **Autorise** le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte

## **II. Finalisation BP 2017 - Vote du taux des taxes des contributions directes (délibération n°2)**

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 4 mars 2017, des ajustements se sont avérés nécessaires.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes, notamment : les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

La communauté de communes cœur de Savoie applique le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La totalité des recettes économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCUM), mais aussi certaines compensations reviennent à Cœur de Savoie.

Après échanges et exposé des différentes simulations, le conseil municipal après en avoir délibéré, avec deux absentions et sept voix pour :

- DECIDE d'appliquer les taux suivants pour 2017 en tenant compte des bases prévisionnelles transmises par l'Etat.

	Taux année précédente	Taux voté	Bases	Produits
Taxe d'habitation	7.10%	7.35%	405 100	29 769
Foncier bâti	15.20%	15.73%	288 300	45 355
Foncier non bâti	80.70%	83.52%	4 100	3 425
Produit des 3 taxes				78 549

## **III. Indemnités de fonction des élus (Délibération N° 3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123 et suivants, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Considérant que les crédits sont prévus au budget municipal,

Considérant les arrêtés du 31 mars 2014, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, au taux maximal de **17% de l'indice brut terminal de la fonction publique**, correspondant aux communes de moins de 500 habitants
- Fixe le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, au taux de **5.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **Abroge** la délibération N° 1 du 4 avril 2014

## **IV. Renouvellement Adhésion ASADAC (Délibération N° 4)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'ASADAC qui est un organisme d'aide à la gestion quotidienne des collectivités et au développement de projets.

Il propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2017.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur Le Maire, délibère à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2017, pour un montant de cotisation annuelle de 191.45€.
- Autorise Le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

#### **V. Contentieux urbanisme**

Un certificat d'urbanisme pour la création d'un lotissement sur le secteur de la Carrière a été instruit négativement par le Maire.

Le constructeur a décidé par voie de son avocat de traduire la commune devant le Tribunal Administratif.

En conséquence, la commune prépare sa défense par l'intermédiaire de son avocat et de la protection juridique.

#### **VI. Organisation bureau de vote**

Le Maire demande à ce que le planning de tenu du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives soit défini.

Pour rappel :

Elections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour le 23 avril 2017, 2eme tour le 7 mai 2017 de 8h00 à 19h00

Elections Législatives : 1<sup>er</sup> tour le 11 juin 2017, 2eme tour le 18 juin 2017.

Le planning des permanences est fixé comme suit :

23 avril 2017

8h00 → 11h00 : Guillaume VEROLLET, Christophe ESQUENET et Suzanne CADOUX

11h00 → 15h00 : Guillaume VEROLLET et Aline MESTRALLET

15h00 → 19h00 : Pierre COMTE, Ines DELACUVELLERIE et Dolorès GUCHER

7 mai 2017

8h00 → 11h00 : Aline MESTRALLET, Jean-Claude MESTRALLET et Christophe ESQUENET

11h00 → 15h00 : Pierre COMTE et Dolorès GUCHER

15h00 → 19h00 : Inès DELACUVELLERIE et Dolorès GUCHER

11 juin 2017

8h00 → 11h00 : Guillaume VEROLLET, Pierre COMTE et Christophe ESQUENET

11h00 → 14h00 : Inès DELACUVELLERIE, Catherine GUCHER et Suzanne CADOUX

14h00 → 18h00 : Dolorès GUCHER et Jean-Claude MESTRALLET

18 juin 2017

8h00 → 11h00 : Guillaume VEROLLET, Christophe ESQUENET et Aline MESTRALLET

11h00 → 14h00 : Inès DELACUVELLERIE, Suzanne CADOUX et Jean-Claude MESTRALLET

14h00 → 18h00 : Pierre COMTE, Guillaume VEROLLET et Dolorès GUCHER

#### **VII. Questions, échanges et informations diverses**

##### **a) PLU**

La période de l'enquête publique est fixée du 25 avril au 2 juin 2017.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates suivantes :

- Vendredi 12 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
- Mardi 16 mai de 16h00 à 17h45
- Vendredi 2 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45

##### **b) Ordures ménagères**

Il est rappelé la nouvelle réglementation du SIBRECSA et notamment que les ordures ménagères doivent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 est déposées dans des containers aux normes NF+EN 840.1-6). En cas de non-conformité le bac ne sera pas ramassé et un adhésif « non conforme » sera collé sur le bac.

Suite à cette nouvelle règle, la commune va mettre en place un achat groupé de containers permettant aux usagers de bénéficier de tarifs attractifs. Pierre COMTE a en charge la communication et la gestion de ce dossier.

**c) Animations**

L'animation « fête des mères » aura lieu le samedi 27 mai 2017.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 11 avril 2017 à 20h00.  
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h00.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

